

PRÉFET DE L'OISE

Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme

AVIS AU PUBLIC

Liaison Nanteuil-le-Haudouin - Lévignen par la RN 2
Communes de Péroy-les-Gombries, Boissy-Fresnoy et Lévignen

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie

Enquête parcellaire

Le public est informé que par arrêté préfectoral du 14 mars 2013 est prescrite, sur le territoire des communes de Péroy-les-Gombries, Boissy-Fresnoy et Lévignen, du lundi 29 avril 2013 au samedi 18 mai 2013 inclus, une enquête parcellaire relative au projet d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des travaux de la liaison entre Nanteuil-le-Haudouin et Lévignen par la RN 2.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Picardie.

M. Jacques BERTIN est désigné en qualité de commissaire-enquêteur et siègera en mairies de Péroy-les-Gombries, Boissy-Fresnoy et Lévignen aux dates suivantes :

- Boissy-Fresnoy : le lundi 29 avril 2013 de 16 H 30 à 18 H 30
- Lévignen : le mardi 7 mai 2013 de 16 H à 18 H
- Péroy-les-Gombries : le samedi 18 mai 2013 de 9 H 30 à 11 H 30.

Les pièces du dossier seront déposées en mairies de Péroy-les-Gombries, Boissy-Fresnoy et Lévignen et mises à la disposition du public afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance pendant 20 jours consécutifs, du lundi 29 avril au samedi 18 mai 2013 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des secrétariats des mairies.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ou être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur en mairies pour être annexées au registre.

A l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public en mairies de Péroy-les-Gombries, Boissy-Fresnoy et Lévignen, ainsi qu'à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme - pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le Préfet
et par délégation,
le Directeur par intérim
Signé
Sandrine GIRAULT